



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 04 AVRIL 2025

Le 04 avril 2025, à 14h00, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plomodiern, une séance du comité syndical légalement convoqué le 24 mars 2025.

■ PRESENTS : 8

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 6

Pour la CCPCAM : Yves LE MOIGNE, Laurent GUILLON

Pour la CCPCP : Joël BLAIZE, Jacques LE PAGE, Didier PLANTE

Pour Beuzec Cap Sizun : Jean-Pierre LE BRAS

Collège des EPCI producteurs – préleveurs d'eau potable : 2

Pour la CCPCP : Annie KERHASCOET

Pour Douarnenez Communauté : François GUET

■ EXCUSES : 5

Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable : 4

Pour la CCPCAM : Gaëlle VIGOUROUX

Pour Douarnenez Communauté : Marie-Thérèse HERNANDEZ, Henri SAVINA, Sylvie VIGOUROUX-BUREL

Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour QBO : Jean-Paul COZIEN

■ ABSENT : 1

Collège des producteurs d'eau potable : 1

Pour la CCPCAM : Henri LE PAPE

■ POUVOIR : 1

Gaëlle VIGOUROUX (CCPCAM) a donné pouvoir à Jean-Pierre LE BRAS (Beuzec Cap Sizun)

QUORUM RESPECTE : 8 élu.e.s présent.e.s

■ SECRETAIRE DE SEANCE : Annie KERHASCOET

■ ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Alida BOISHUS, directrice de l'EPAB et coordinatrice du SAGE et CT de la baie de Douarnenez

Sylvie TREBAOL, responsable secrétariat, comptabilité et ressources humaines de l'EPAB

Olivier DEKEIRLE, conseiller aux décideurs locaux, département du Finistère

DB N°06-2025 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024**PREALABLE :**

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur de l'EPAB, lorsque le compte administratif du syndicat mixte est débattu, le comité syndical élit un président de séance. Le président du comité syndical, même s'il n'est plus en fonction, peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Président de l'EPAB sollicite les membres du comité syndical pour élire un président de séance. Il propose que le 2^{ème} vice-président soit élu président de séance pour l'approbation du compte administratif.

Le Président soumet au vote à main levée la candidature de Jean-Pierre LE BRAS, 2ème vice-président du comité syndical.

Le comité syndical :

- **Membres présents : 8**
- **Pouvoirs : 1**
- **Votants : 9**

Le comité syndical désigne à l'unanimité Jean-Pierre Le Bras, Président de séance pour le vote du compte administratif 2024.

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE LE BRAS PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VU le code général des collectivités territoriales, CGCT,

VU l'arrêté préfectoral n°2018037-0001 du 6 février 2018, portant modification des statuts de l'EPAB,

VU la délibération DB N°13-2019, portant modification des statuts de l'EPAB, validée lors du comité syndical du 13 septembre 2019

VU le compte de gestion 2024,

VU l'égalité de résultat entre le compte de gestion et le compte administratif,

VU la présentation du compte administratif 2024 par Alida Boishus, directrice de l'EPAB, pour le Président, et le document ci-annexé,

En intégrant les reports de l'exercice 2023, les résultats sont arrêtés comme suit :

- En fonctionnement : un excédent de clôture de 158 339,93 euros
- En investissement : un excédent de clôture de 282 889,17 euros

Le Président entendu,

Le débat étant clos, le Président se retire.

A la demande du Président de séance,

Il est proposé au comité syndical :

- **D'approuver les résultats du compte administratif 2024 rappelés ci-dessus, et détaillés dans le compte administratif ci-annexé.**

Le comité syndical :

- Membres présents : 7
- Pouvoirs : 1
- Votants : 8

Après délibération et vote du comité syndical, la délibération est adoptée à l'unanimité (0 abstention, 0 contre).

FAIT ET DELIBERE LE 04 AVRIL 2025

Joël BLAIZE

Président de l'EPAB

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMENAGEMENT
DE LA BAYE DE DOUARNENEZ
Le Pavillon - La Clarté
29100 KERLAZ

